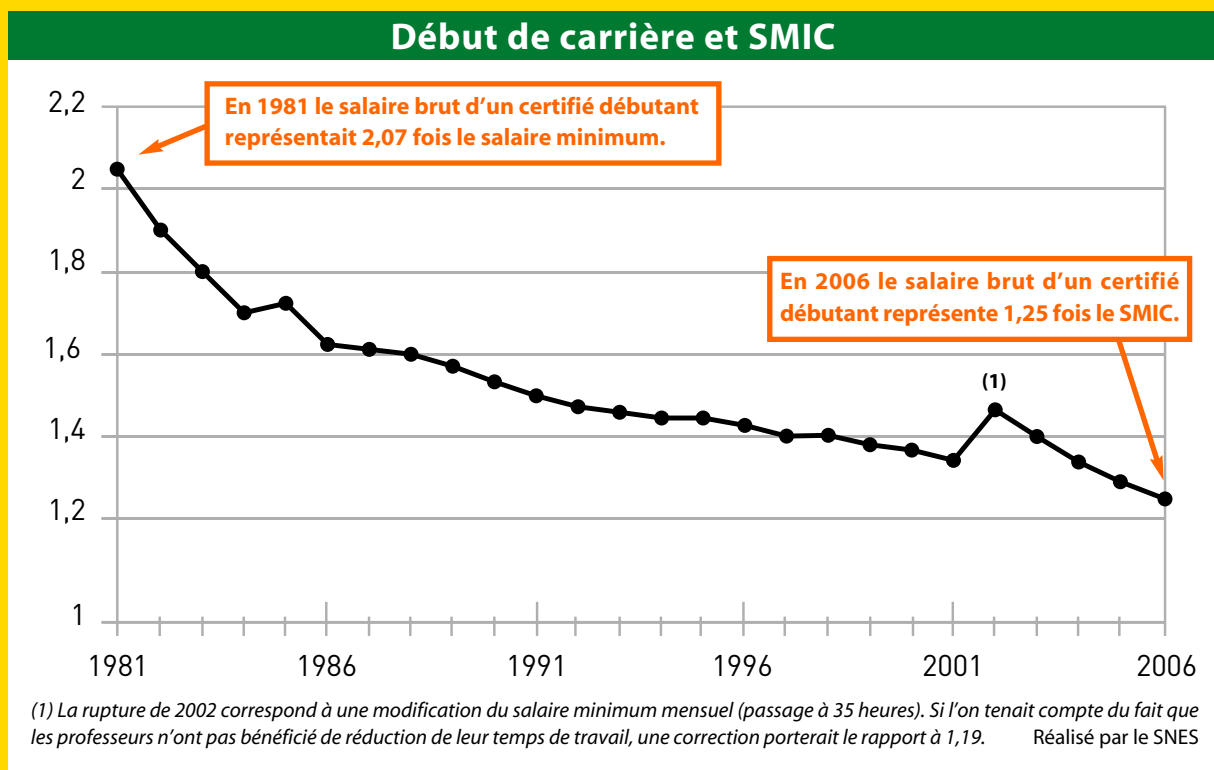


LES SALAIRES

À la fin de l'été 2006, le Premier ministre n'a pas pu esquiver la question du pouvoir d'achat des salaires. Mais ses engagements ne sauraient valoir seulement pour les employeurs privés. Le SNES revendique une remise à niveau de nos traitements (6 % depuis 2000) et une reconstruction de nos carrières. Cela constitue une exigence incontournable pour l'avenir de nos professions. Nos mobilisations doivent porter ces orientations dans le débat public.



REDOUTABLE ÉROSION

De 207% du SMIC en 1982 à 125% aujourd'hui, on mesure la sévère dégringolade du salaire d'embauche d'un certifié⁽¹⁾, CPE ou CO-Psy. Derrière ce constat, de même ampleur pour les milieux de carrières ou le 11^e échelon, il y a d'abord l'augmentation du SMIC plus forte que l'inflation, mais il y a surtout la perte de pouvoir d'achat du point d'indice de la fonction publique. Depuis la désindexation de sa valeur sur les prix, le pouvoir d'achat du point de la fonction publique a perdu 17% en brut et 23% en net. Pour un individu, les changements

d'indice ont pu masquer ce phénomène, mais la situation salariale de nos métiers en est pleinement affectée : le salaire net moyen d'un enseignant représente, en 2003, 65% de celui d'un cadre du privé et 68% de celui d'un cadre de la fonction publique.

UNE SITUATION INQUIÉTANTE

En premier lieu, pour la plupart d'entre nous, obligés de renoncer à certaines dépenses pour assurer logement, équipement et déplacements quotidiens, cela signifie un budget difficile à bou- ►►

Dossier préparé par Gracianne Charles, Annie Clavel, Anne Féray, Daniel Rallet, Erick Staëlen

►► cler. En outre, dès que le chômage diminue, les candidats à un métier dont les conditions d'exercice se dégradent par ailleurs, se font plus rares. Les jeunes diplômés pourraient boudier les professions du système éducatif, le mettant en grande difficulté.

UNE POLITIQUE QUI DIVISE ET OPPOSE

Face aux mobilisations, des réponses catégorielles ont été apportées dans les années 90. Les orientations actuelles sont encore plus problématiques. Pour maintenir ou augmenter son pouvoir d'achat, il faudrait selon les discours ministériels « travailler mieux » ou « travailler plus ».

Inscrite dans une masse salariale limitée *a priori*, une telle politique ne valorise qu'une partie des agents et invite à supprimer des emplois. Le chômage freine ensuite les revendications salariales. Pour le second degré, la démarche est encore plus raffinée. D'une part, la hors-classe qui devait revaloriser les fins de carrière, serait désormais réservée aux plus « méritants », d'autre part la révision engagée des décrets de 1950, qui organisent nos services, vise à nous faire travailler plus, sans même nous rémunérer plus. ■

(1) Comparaison des salaires bruts.

ET LES PENSIONS DE RETRAITE ?

Depuis 2004, salaires et pensions n'évoluent plus de manière parallèle. Il s'agit désormais d'isoler les retraités, de limiter le pouvoir d'achat de tous, de rompre la solidarité intergénérationnelle.

C'est sur l'indice prévisionnel des prix à la consommation que s'opèrent les réévaluations des pensions, corrigées *a posteriori* le cas échéant en fonction de l'inflation constatée. La dévaluation actuelle du point d'indice peut faire croire que la situation des retraités est favorable.

C'est oublier, pour 2005 par exemple, l'augmentation pour les retraités de la CSG, de la cotisation de la mutuelle. Pour 2006, en septembre, l'indice des prix en glissement est de 1,9 % pour un prévisionnel de 1,8 %. Sur les trois dernières années, c'est une perte de 1 % qui s'ajoute aux pertes antérieures et, pour les retraités d'avant 1989 et 1996, aux refus gouvernementaux d'appliquer les principes de péréquation. Cette situation est encore aggravée pour ceux – celles surtout – qui ont de faibles pensions.

Selon le COR⁽¹⁾, avec une progression moyenne, de 1,8 % à terme, les revenus des actifs suivront la croissance et ceux des retraités décrocheront. Si, au moment du départ à la retraite, on a la possibilité de se payer une maison de retraite, cela ne sera plus vrai quand on en aura réellement



© Clément Martin

besoin : c'est bien une paupérisation relative des retraités qui se dessine. Serons-nous suffisamment forts et déterminés ensemble pour mettre en échec ces dispositions ? ■

(1) Conseil d'orientation des retraites.

ENFIN, JE CHANGE D'ÉCHELON !

La fonction publique de carrière a été construite pour placer le fonctionnaire à l'abri des pressions. L'avancement dans nos catégories repose sur trois rythmes distincts, contrairement à celui de nos évaluateurs (IPR et chefs d'établissement) basé sur un rythme unique. Nos carrières sont loin d'être indifférenciées. Entre une carrière parcourue en 20 ans au grand choix et celle à l'ancienneté en 30 ans, cela représente un écart de 29 940 points d'indice soit près de 135 000 euros pour les certifiés et assi-

milés et 33 546 points pour les agrégés (151 000 euros). Pour le SNES et la FSU, le maintien effectif du pouvoir d'achat ne peut être envisagé qu'à travers la valeur du point d'indice comparée à l'évolution des prix chaque année, c'est-à-dire en excluant les avancements ou mesures spécifiques. Prétendre que le pouvoir d'achat d'un fonctionnaire, comme le fait le gouvernement, est acquis au prix d'un avancement bat en brèche la notion même de carrière. ■

CHÈQUE TRANSPORT : ET LA FONCTION PUBLIQUE ?

Fin 2005, la FSU demandait au ministre d'appliquer la loi Promulguée en 2000, la loi SRU⁽¹⁾ invite les employeurs à contribuer aux abonnements aux transports en commun souscrits par leurs salariés. Seule une expérimentation a été engagée.

À grand renfort de publicité, de Villepin annonce fin août 2006 la création d'un chèque transport destiné à compenser pour les salariés l'alourdissement du coût des déplacements domicile/travail.

Mais le dispositif annoncé (maximum de 200 euros par an pour le chèque transport collectif, 100 euros pour le chèque essence) restera facultatif pour l'employeur.

Aucun engagement public n'est pris pour les fonctionnaires.

La très forte hausse du coût des carburants (+ 23 % pour l'essence, + 29 % pour le gazole de juillet 2004 à juillet 2006) ne nous épargne pas et, pour nombre d'entre nous, les difficultés sont accrues par la dégradation des conditions d'exercice : suppressions de postes et mesures de carte scolaire qui éloignent le lieu d'exercice du domicile familial, TZR dont l'affectation change à la veille de la rentrée, collègues « à cheval » sur plusieurs établissements et qui ne bénéficient que d'une prise en charge dérisoire de leurs déplacements.



© Thierry Nectoux

Si le chèque transport n'apporte qu'une réponse très insuffisante face à l'ampleur de la dégradation du pouvoir d'achat, nous ne pourrions accepter que les salariés de la fonction publique en soient privés. Et la répartition des établissements scolaires sur le territoire, le prix des logements en zone urbaine, l'insuffisant développement des transports en commun impliquent que diverses modalités soient retenues. ■

(1) Loi du 13 décembre 2000, article 109, dite de solidarité et rénovation urbaine.

AUGMENTER NOS SALAIRES : CE QUE REVENDIQUE LE SNES

RATTRAPER EN CINQ ANS LES PERTES SUBIES

- Mesure immédiate pour combler le retard depuis 2000 : 6 %.
- Combiner des mesures de carrière et des mesures sur la valeur du point pour retrouver le pouvoir d'achat des salaires de 1982.
- Des mesures adaptées doivent permettre d'atteindre les mêmes exigences pour les pensions de retraite.
- Revaloriser la situation des personnels de surveillance, bacheliers actuellement rémunérés au niveau du SMIC.
- Revenir à l'indexation de la valeur du point d'indice sur les prix, à l'assimilation et la péréquation des pensions de retraite.

RECONSTRUIRE LES CARRIÈRES ENSEIGNANTES

Face à la volonté de trier ceux qui auront droit à la hors-classe et ceux qui n'y auront pas droit, organiser une échelle indiciaire sans barrage de changement de grade en 11 échelons, intégrant les actuels indices de la hors-classe. Parcourue en 20 ans, rythme actuel du grand choix, la carrière des certifiés et assimilés devrait s'échelonner entre les indices 495 (1 803 € mensuel⁽¹⁾) et 782 (2 848 €),

celle des agrégés entre les indices 518 (1 887 €) et 962 (3 519 €).

Faire de l'agrégation revalorisée la référence pour tous. ■

(1) Net, sans indemnité de résidence et avec cotisation MGEN.



Collection
« comprendre et agir »,
2005
À commander
à l'institut de la FSU,
3-5, rue de Metz,
75010 Paris
institut@institut.fsu.fr

AUGMENTER LES SALAIRES DES ENSEIGNANTS, EST-CE POSSIBLE ?

LE BUDGET DE L'ÉTAT NE LE PERMET PAS ?

Impossible dit le gouvernement : la dette publique s'accroît (plus de 60% du PIB), il n'y a aucune marge de manœuvre. Il ne serait même pas possible de maintenir notre pouvoir d'achat !

Mais la dette publique s'accroît parce que la croissance est faible, et parce que le gouvernement a pratiqué une politique de réductions d'impôts et d'exonérations de cotisations sociales. Or, même la Cour des Comptes s'interroge sur l'efficacité des exonérations de

cotisations. Et depuis quelques années une cascade d'allègements fiscaux a profité essentiellement aux classes aisées. Les baisses cumulées de l'impôt sur le revenu ont engendré une perte d'environ 60 milliards d'euros sur la période 2003-2006, soit quasiment l'équivalent du budget annuel

de l'Éducation nationale !

Moins d'argent pour les clientèles électorales et plus pour le service public de l'éducation, c'est possible !

Cela coûte trop cher...

L'EMPLOI PLUTÔT QUE LE POUVOIR D'ACHAT ?

Dans une autre vie, le président Chirac avait rappelé qu'il n'y a pas d'opposition entre la fiche de paye et l'emploi. Aujourd'hui, l'opposition est affichée radicalement par le gouvernement. Pourtant,

l'argumentation est sans fondement.

La hausse du pouvoir d'achat des cinq millions de fonctionnaires, avec son effet d'entraînement sur le secteur privé,

réenclencherait une dynamique positive et surtout durable de la consommation. En payant mieux les fonctionnaires, on recrute des personnels qualifiés et on assure des services publics de qualité.

Aujourd'hui, la consommation est alimentée par la baisse de l'épargne des classes aisées, et par leur capacité à s'endetter pour profiter de la flambée

Il y a d'autres urgences...

de l'immobilier, tandis que le pouvoir d'achat des classes moyennes stagne, et que celui des travailleurs précaires et pauvres régresse. Le pouvoir d'achat des salariés, leurs cotisations ou leur capacité à payer des impôts sont nécessaires au financement des services non marchands et permettent de répondre aux besoins sociaux essentiels.

Une autre croissance, plus égalitaire, plus dynamique en emplois de qualité, est possible avec la hausse des salaires.

ET SI LE VRAI RISQUE ÉTAIT LE BLOCAGE DES SALAIRES ?

Refuser d'augmenter les traitements des fonctionnaires, c'est affirmer qu'un pompier, un enseignant, une infirmière, un éducateur, une assistante sociale, ont une valeur inférieure pour la société à celle de cadres du secteur privé qui bénéficient d'un important différentiel de revenus, et encore moins de valeur par rapport au rentier qui bénéficie grassement de plus-values financières et immobilières.

Et pourtant, dès qu'un feu de forêt se déclare, quand la jeunesse désespère de son avenir, ou lorsqu'une crise sanitaire survient, on attend tout des services publics, même parfois l'impossible.

Les fonctionnaires ont besoin d'une double reconnaissance, celle de leurs qualifications et celle de la place des services publics dans la société. Mal payer les fonctionnaires, c'est mépriser leur rôle et préparer une grave crise de recrutement.

Les enseignants sont déjà bien payés...

PEUT-ON GAGNER ?

Le slogan « travailler plus pour gagner plus » exprime un refus commun aux deux secteurs public et privé de redistribuer les gains de productivité sous forme de hausses salariales.

La politique de rémunération tendant à réserver les hausses de salaires à une partie du personnel, distinguée selon son « mérite », le blocage des rémunérations pour inciter aux heures supplémentaires, l'accroissement des revenus échappant aux cotisations sociales voire à l'impôt (épargne salariale, indemnités, primes...) sont devenus le lot commun du privé et de la fonction publique. Cela devrait créer des possibilités d'action communes, comme en 2005. ■

La part des rémunérations (fonction publique de l'État) dans le PIB ne cesse de décroître

